



Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

ARRÊTÉ

modifiant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de physiothérapie de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes au titre de 2015

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-482 du 13 avril 2012 portant statut particulier des techniciens de physiothérapie relevant du ministre chargé de la santé ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès aux grades de technicien de physiothérapie de classe supérieure et de technicien de physiothérapie de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé de la santé ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de physiothérapie de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2015 pour l'accès au grade de technicien de physiothérapie de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes est fixée ainsi qu'il suit :

Mme DROGUET Axelle

Secrétaire générale à la direction
régionale de la jeunesse, des sports et de
la cohésion sociale de Rhône-Alpes -
Présidente

Mme ABONDANCE Jocelyne

Directrice de l'institut de formation des
aides-soignants du centre hospitalier
d'Albertville – Moûtiers.

Mme RUSSIER Cécile

Cheffe d'antenne de la Mission Nationale
de Contrôle à la direction régionale de la
jeunesse, des sports et de la cohésion
sociale de Rhône-Alpes.

Article 2

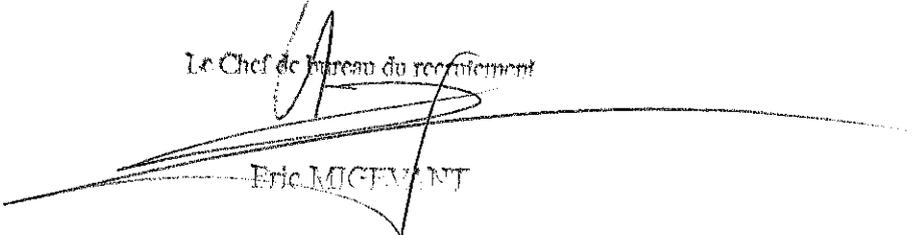
Cet examen est classé dans le groupe II.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le, - 3 JUIN 2015

Le Chef de Bureau du recrutement



Eric MIGNANT